

Taux d'encadrement

Cyclo :

Moins de 12 élèves : 1 enseignant et 1 encadrant.

Un encadrant supplémentaire pour 6 élèves en plus.

Natation :

A l'école maternelle :

Moins de 20 élèves : 2 encadrants

De 20 à 30 élèves : 3 encadrants

Plus de 30 élèves : 4 encadrants

A l'école élémentaire :

Moins de 20 élèves : 2 encadrants

De 20 à 30 élèves : 2 encadrants

Plus de 30 élèves : 3 encadrants

Contacts :

FACON Patrice, IEN MISSION EPS

03.21.20.05.62

DELESERRE Nicolas, CPD EPS

nicolas.deleserre1@ac-lille.fr

STATNIK Nathalie, CPD EPS

nathalie.statnik@ac-lille.fr

03.21.23.82.77



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais



Il ne peut y avoir intervention d'une personne extérieure à l'école que si une procédure d'agrément a été demandée et validée.

Ce que disent les textes :

« Un intervenant extérieur est une personne qui participe aux activités d'enseignement pendant le temps scolaire et qui n'est pas, au titre de ses fonctions, personnel de l'éducation nationale ni autre personnel intervenant dans l'école ou dans l'établissement. »

Qui sont-ils ?

Intervenant Extérieur Rémunéré (IER)
Intervenant Extérieur Bénévole (IEB)

Pourquoi interviennent-ils ?

- Pour aider dans les activités à taux d'encadrement renforcé.
- Pour amener... « un éclairage technique ou une autre forme d'approche qui conforte les apprentissages » (Circulaire 92-186 du 3 juillet 92)

Les conditions d'intervention :

A l'initiative des écoles avec l'accord du directeur et/ou validation de l'agrément :

- Demande qui passe par les conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) ;
- Envoi des demandes d'agrément à la DSDEN du Pas-de-Calais ;
- Validation par la DSDEN ;
- Retour aux écoles via les CPC.



« La responsabilité pédagogique incombe nécessairement à l'enseignant. »

Les étapes :



- Élaboration du projet
- Demande d'intervention
- Co-construction du projet
- Accord du directeur
- Demande d'agrément : validation de la DSDEN
- Co-animation durant la séquence
- Visite du CPC lors de la 1^{ère} demande d'agrément